

**Mémoire sur l'euthanasie et le suicide assisté
présenté dans le cadre de la consultation
publique générale de la commission spéciale sur
la question de mourir dans la dignité (CSMD)**

Présenté par Jean Deslauriers

Ce vendredi 6 août 2010

Présentation de l'auteur

Jean Deslauriers habite à Deux-Montagnes, en banlieue de Montréal. Il est marié, père de cinq enfants. Son intérêt pour la question de l'euthanasie et du suicide assisté est basé sur le grand respect que celui-ci reconnaît aux êtres humains, vivants, depuis leur commencement jusqu'à son terme et cela de façon naturelle.

Ses coordonnées complètes ont été transmises Mme Anik Laplante, secrétaire de la commission.

Résumé

Ces questions sont complexes et un document de quelques pages ne prétend pas en couvrir tous les aspects. Puisque la question est complexe, un seul point de vue ne suffira pas à l'englober totalement. Différents éclairages sont donc apportés. Un cas réel est présenté, les risques de débordement sont évoqués. La sagesse d'une décision qui engage l'avenir est abordé. Le rôle et les motivations du gouvernement à agir en cette matière sont présentés. Le rôle de la médecine et des médecins est également discuté. La gravité de tout acte qui amène à la mort est finalement décrit en guise de conclusion.

Note : Concernant le questionnaire en ligne et en format PDF relativement à la consultation générale 'Mourir dans la dignité'.

Le questionnaire est biaisé. En effet la question 9 portait préjudice à toutes autres options que celles qu'on a bien voulu y mettre, c'est-à-dire présumé que le choix de permettre ou ne pas permettre les deux options n'était pas possible. Les résultats concernant cette question seront nécessairement faussés

Exposé général

Un cas pratique et actuel.

La situation de ma mère âgée de 91 ans.

La réalité : je vous présente ma mère, une femme aimante qui a su élever ses six enfants avec courage et amour. Elle a su nous transmettre des valeurs solides. Aujourd'hui, le grand âge fait en sorte que tous ses organes, articulations et systèmes sont usés et fatigués. Affligée d'arthrose avancée, elle est familière de la douleur et nous avoue fréquemment en avoir plus qu'assez de cette amie indésirable. Elle est très consciente que cette situation ne va pas s'améliorer avec le temps et que cela ne va qu'empirer. Aux prises avec des moments de découragement, parfois même de dépression, quelles sont les options qui s'offrent à elle?

D'une part du soutien et une présence aimante durant ces années plus difficiles, évidemment selon les disponibilités des membres de la famille et de son l'entourage immédiat.

D'autre part, des soins appropriés à sa condition, par le personnel soignant dont la mission est d'aider et soutenir. C'est leur mandat. Si sa situation se détériorait au point où, selon certains, l'euthanasie ou le suicide assisté serait la seule option... Quelle serait la solution? Qu'en pense-t-elle?

Dans cette situation comme dans bien d'autres, la solution au désespoir et à la souffrance est-il d'enlever la vie ou bien de la soulager?

La solution réside dans la possibilité d'obtenir du soutien moral pour contrer la grande solitude que vivent les personnes âgées et/ou souffrantes. Le rôle de la médecine est d'aider à soulager la douleur par la médication ou des techniques appropriées.

Mourir dans la dignité ou dans la honte et le désespoir

Des dires même de cette personne admirable : "J'aime trop ma famille pour m'enlever la vie". Dans ce cas, ce ne serait pas de 'mourir dans la dignité', mais plutôt de mourir 'dans la honte'. On peut vivre dans la dignité, mais se donner la mort n'est pas digne, c'est plutôt lâche et honteux.

Les risques de débordement

Un autre danger relié à cette question est l'énorme risque de débordement. Dans un article du Devoir, le ministre de la santé considère 'qu'il n'y a pas de risque de débordement'. Cependant, il ignore sans doute ce qui se passe actuellement dans les pays qui ont ouvert cette question et qui ont légalisé ces pratiques.

Comme dans d'autres situations qui auparavant avait été amenées en assurant qu'aucun débordement ne serait fait, mentionnons ici l'avortement. Aujourd'hui, cette pratique est courante et est utilisée comme un moyen de contraception. Ici ce n'est plus l'exception, c'est maintenant la règle.

Le même type de débordement est à prévoir en ce qui concerne l'euthanasie et le suicide assisté.

En effet, si l'on tolère aujourd'hui que l'on puisse intentionnellement enlever la vie pour mettre fin aux souffrances d'un individu par voie médicale, d'autres instances pourront et se réclameront certainement le droit de faire la même chose.

Pousser la logique jusqu'au bout

Dans cette façon de penser, une personne souffrante pourra se suicider par elle-même, faute de l'assistance d'un médecin pour lui faciliter la tâche, et cela au nom du droit de mourir dans la dignité.

Une personne avec une souffrance morale insupportable pourra aussi se donner la mort puisque dans cette optique, la souffrance justifie la mort. Cette personne aura des raisons pour s'infliger sa propre mort. La souffrance morale, qui parfois est plus difficile à supporter que la souffrance physique, revendiquera aussi son droit immédiat à la mort. Quel exemple de courage et de valeurs donnons-nous à nos jeunes face à la vie si nous leur justifions et facilitons l'accès à la mort ?

Le respect des protocoles d'application

Dans l'éventualité où une telle législation était adoptée, il va de soi qu'avant de mettre à mort un individu, qu'il soit conscient ou pas, il y aurait des règles et des protocoles à suivre. Les règles et les protocoles menant à l'aboutissement de tuer un être humain, même dans des cas limites, seront-ils respectés ? N'y a-t-il pas là un autre risque de débordement en coupant les coins ronds et en n'observant pas le protocole ?

Le rôle du gouvernement (donc de l'assemblée nationale)

Le rôle du gouvernement est de légiférer en fonction du bien commun et de l'intérêt objectif de l'ensemble de la population et non pas de légiférer en fonction des demandes subjectives d'un petit nombre d'individus aux prises avec de grandes souffrances. Nos gouvernements doivent agir avec grande prudence et beaucoup de discernement en ces matières.

D'autre part, nos gouvernements auraient-ils un intérêt à légiférer en cette matière? Vu le grand nombre de personnes âgées prévisible dans les années à venir, le gouvernement ne trouverait-il pas une solution à l'augmentation de ses coûts d'exploitation du système de santé dans l'élimination systématique de nos aînés?

Une approche toute en sagesse

Dans le cas de doute, il est bien connu qu'il vaut mieux s'abstenir. Or cette question de légiférer le suicide assisté et l'euthanasie soulève énormément de passions et engage pour l'avenir des débordements faciles et dangereux. Ne serait-il pas plus sage de conserver le statut quo et de traiter les cas particuliers plutôt que de changer la loi qui aurait pour effet de généraliser les cas particuliers? Ce n'est pas dans l'intérêt du bien commun.

Soins en fin de vie

L'approche préconisée par la commission de travail sur la question en rubrique consiste à positionner la pratique de l'euthanasie et celle du suicide assisté comme 'un soin' en fin de vie. Il est bien connu et largement diffusé que cette approche est proposée afin d'éviter que le fait de tuer soit sujet de la loi fédérale qui considère cet acte comme criminel. Car c'est bien de ce que l'on parle ici : tuer.

Or il est faux de considérer que le fait de tuer une personne soit considéré comme un soin. Ce n'est pas un soin, c'est un acte qui, directement et intentionnellement, vise à donner la mort. Ce n'est pas banal.

Meurtre par compassion

Peut-on vraiment tuer par amour ? C'est une question importante.

Le rôle de la médecine et du médecin

Du point de vue épistémologique, l'euthanasie est une négation de la médecine sur trois points.

1-Avec l'euthanasie la médecine cesse d'être la science qui protège et sauve la vie. L'homme a recours à la médecine pour soulager ses peines, ses maladies, ses maux et ses souffrances. L'homme ne va pas vers la médecine pour se détruire mais pour chercher à retrouver un mieux-être dans son corps et dans son âme.

2-L'euthanasie est une attitude défaitiste devant la recherche scientifique qui devait avoir pour seul objectif de procurer à l'homme tous les moyens et toutes les méthodes nécessaires pour sauver la vie.

3-Avec l'euthanasie, la médecine cesse d'être une science humaniste, c'est-à-dire une science qui recherche sans faille la protection et l'amélioration de la vie humaine. C'est plutôt le contraire qui se produit. La médecine alors perd sa fonction première et se vide de sa raison d'être.

La valeur de la vie humaine

Toute cette réflexion nous amène irrémédiablement à LA grande question : Quelle est la valeur de la vie humaine? La vie vaut-elle la peine d'être vécue si l'on peut y mettre un terme à tout moment?

En conclusion

Le grand problème est la raison et la fin de l'euthanasie qui constituent un scandale: tuer intentionnellement pour mettre fin à des souffrances. Si le médecin en tuant fait du bien, pourquoi un autre individu qui le ferait dans la société pour lui-même ou pour d'autres serait-il un criminel ? Du point de vue éthique, l'acte serait le même et donc condamnable de la même façon pour toute personne.

Puisque les deux concepts, soit le suicide assisté et l'euthanasie, sont tellement proches l'un de l'autre, soit que l'on doit les accepter tous les deux, ou les rejeter tous les deux. Il n'y a pas de demi-mesures possibles. Moralement on accepte de donner la mort ou on la protège.

Jean Deslauriers